

MJC RELIEF

Association loi 1901 Agréée

1-3, avenue de la République
91420 MORANGIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC RELIEF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose le changement de réglementation comptable relatif à la première application du règlement n°2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la modernisation des états financiers.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne l'affectation des ressources, l'objet des provisions dotées par votre association et la répartition des cotisations des adhérents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Fiduciaire Nationale Paris Nord

26, rue du Général Sarrail - 78700 Conflans-Sainte-Honorine

T : 01 34 90 05 72 • F : 01 39 72 85 18 • E-mail : fnp@fnpnord.com • Site : www.fnpnord.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables sous le n° 1400824100

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

Sarl au capital de 50 000 Euros - R.C.S. Versailles B 399 781 822 - Siret 399 781 822 00057 - APE 6920Z

VERIFICATION DU RAPPORT MORAL ET FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS

ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau élargi.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES

ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Conflans Ste Honorine, le 10 Avril 2026

FNP NORD
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien MAISONNEUVE', written over a light blue horizontal line.

Sébastien MAISONNEUVE



Fiduciaire Nationale Paris Nord

26, rue du Général Sarrail - 78700 Conflans-Sainte-Honorine

T : 01 34 90 05 72 • F : 01 39 72 85 18 • E-mail : fnp@fnpnord.com • Site : www.fnpnord.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables sous le n° 1400824100

Société de commissaires aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles

Sarl au capital de 50 000 Euros - R.C.S. Versailles B 399 781 822 - Siret 399 781 822 00057 - APE 6920Z

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 625	5 441	-1 816	-33
Immo corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	462	462		
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	4 087	5 903	-1 816	-31
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	21 370	8 106	13 263	164
Charges constatées d'avance	2 522	2 255	267	12
Valeurs mobilières de placement	800	800		
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	226 104	223 694	2 410	1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	250 795	234 855	15 940	7
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	254 882	240 758	14 124	6



BILAN PASSIF

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	136 986	168 791	-31 805	-19
Autres réserves				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	467	-31 805	32 272	101
Situation nette (sous-total)	137 453	136 986	467	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	137 453	136 986	467	
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	11 033	10 740	293	3
Provisions pour charges	99		99	
TOTAL DES PROVISIONS (III)	11 132	10 740	392	4
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 834	9 976	-142	-1
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	39 992	24 520	15 472	63
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	56 471	58 536	-2 066	-4
TOTAL DES DETTES (IV)	106 297	93 032	13 265	14
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	254 882	240 758	14 124	6



COMPTE DE RÉSULTAT

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	11 556	9 881	1 675	17
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 618	1 621	-3	
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	111 827	118 304	-6 477	-5
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	226 814	132 563	94 251	71
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 451	-1 451	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	40	2 724	-2 684	-99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	351 855	266 544	85 311	32
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	375	1 264	-888	-70
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	94 939	98 083	-3 144	-3
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 112	3 343	769	23
Salaires	190 650	150 451	40 200	27
Cotisations sociales	59 328	42 357	16 971	40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 816	2 554	-738	-29
Dotations aux provisions	392		392	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1 612	2 823	-1 212	-43
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	353 225	300 875	52 350	17
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 370	-34 331	32 961	96



COMPTE DE RÉSULTAT

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 837	2 596	-759	-29
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 837	2 596	-759	-29
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 837	2 596	-759	-29
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	467	-31 735	32 202	101
Produits exceptionnels (V)		161	-161	-100
Charges exceptionnelles (VI)		231	-231	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-70	70	100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	353 692	269 301	84 391	31
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	353 225	301 106	52 119	17
EXCÉDENT OU DÉFICIT	467	-31 805	32 272	101
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	467	-31 805	32 272	101

ANNEXE COMPTABLE



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 254 882,09 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 467,14 Euros.

Aucun évènement significatif n'a été constaté au cours de cet exercice.

Les provisions :

La provision pour risques et charges figurant au compte 1518 est de 11 033€. Le complément de la dotation est de 293 €, elle correspond à la diminution du risque pour accidents non couverts par le régime de prévoyance des salariés d'animation.

Elle est calculée par la moyenne des salaires bruts des 6 mois, déduction faite du remboursement de la CPAM.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la MJC présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

L'application de ce changement de réglementation comptable n'a pas eu d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Informations générales complémentaires :

Les charges suivantes de l'association MJC RELIEF ne sont pas comptabilisées dans les comptes d'exploitation. Elles sont mises à disposition par la municipalité.

Evaluation de ces charges selon le courrier de Monsieur Le Maire daté du 15 Janvier 2026 :

- Valeur de mise à disposition des locaux => 5 100,00€
- Eau, gaz, électricité, téléphonie/Adsl => 9 877.93 €
- Ménage => 6 441.68 €
- Fonjep (salaire direction) => 0.00 €
- Divers entretiens des locaux => 0.00 €

Soit un total de 21 419.61 €



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50 ANS
Installations techniques		5 À 10 ANS
Matériels outillages et industriels		3 À 5 ANS
Matériels outillages		3 À 5 ANS
Matériel de transport		3 ANS
Matériel de bureau		3 ET 5 ANS
Mobilier		10 ANS

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

La subvention communale s'est élevée à 177.000 € sur l'exercice 2025.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

Valorisation des contributions volontaires

HEURES DE BENEVOLAT 2025

- Gestion administrative (AG, CA, bureau) commissions => 264 H



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

- Réunion d'équipe => 180 H
- Forum association => 8 H

ATELIERS

- Atelier boxe => 128 H
- Patchwork => 200 h
- Randonnées => 96 h
- F.L.E. => 24 h
- Parentalité (conférence, brunch, ateliers, préparation, projet CAF) => 20 h
- Stage boxe française et interclubs => 24 h
- Rdv jardin => 50 h
- Rucher EVS => 18 h
- Service volontaire => 30 h
- CARNAVAL + réunion d'information => 136 h
- Réunion de préparation carnaval (commission) => 16 h
- Préparation décor Carnaval => 48 h
- RDV écrivain public => 84 h
- RDV numérique mardi => 64 h
- RECAR CAFE => 125 h
- Cours de FLE janvier à juin 2025 => 160 h
- Cours de FLE septembre à décembre 2025 => 270 h
- Volontaires SNU => 60 h
- Hors les murs (animation quartier Ormeteau) => 12 h
- Evènements MJC : Cultures Urbaines => 12 h
- Cultures Urbaines (préparation) => 15 h
- Evènements MJC : Soirées de l'imaginaire + des livres et des femmes => 15 h
- Evènements MJC : cultures du monde => 2 h
- Evènements MJC : maison de la radio + Louvre => 8 h

TOTAL HEURES : 2066 H x taux SMIC 11.88€ = 24 544 € + 9081 € (charges sociales 37%) = soit un total de 33625 €

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

SALAIRES

A compter de l'exercice 2025, le salaire de la direction n'est plus pris en charge par la municipalité.

Depuis le 1er avril 2025, l'association a embauché la directrice pour laquelle elle assure le paiement de ses salaires et



charges sociales.

En contrepartie, la subvention communale allouée à l'association, a été portée à 177.000 € contre 100 000 € pour l'exercice précédent afin de compenser la charge salariale désormais supportée directement par l'association.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision pour indemnité de retraite de 99 € a été comptabilisée au 31/12/2025 au titre du départ à la retraite d'une salariée en août 2026.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	2 546,78		
TOTAL	2 546,78		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 800,00		
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 180,50		
Matériel de transport	10 000,00		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	8 713,70		
TOTAL	30 694,20		
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	462,00		
TOTAL	462,00		
TOTAL GENERAL	33 702,98		



ETAT DES IMMOBILISATIONS

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 546,78		
TOTAL		2 546,78		
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			1 800,00	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			10 180,50	
Matériel de transport			10 000,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			8 713,70	
TOTAL			30 694,20	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			462,00	
TOTAL			462,00	
TOTAL GENERAL		2 546,78	31 156,20	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 546,78		2 546,78	
TOTAL			2 546,78		2 546,78	
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			1 800,00			1 800,00
Inst. générales, agencs divers			4 739,68	1 816,10		6 555,78
Matériel de transport			10 000,00			10 000,00
Matériel de bureau, informatique			8 713,70			8 713,70
TOTAL			25 253,38	1 816,10		27 069,48
TOTAL GENERAL			27 800,16	1 816,10	2 546,78	27 069,48



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	2 522,09
TOTAL	2 522,09

PRODUITS À RECEVOIR

Autres créances 21 370 €



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	168 790,73			31 804,58	136 986,15
Excédent ou déficit de l'exercice	-31 804,58		467,14	31 804,58	-63 142,02
TOTAL	136 986,15		32 271,72	95 413,74	73 844,13



ETAT DES PROVISIONS

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	10 740,00	392,11		11 132,11
TOTAL	10 740,00	392,11		11 132,11
TOTAL GÉNÉRAL	10 740,00	392,11		11 132,11
Dont dotations & reprises d'exploitation		392,11		



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 834,40	9 834,40		
Personnel et comptes rattachés	4 157,41	4 157,41		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 165,86	31 165,86		
Autres impôts et taxes assimilées	3 119,10	3 119,10		
Produits constatés d'avance	56 470,50	56 470,50		
TOTAL	104 747,27	104 747,27		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	56 470,50
TOTAL	56 470,50

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 834,40
Dettes fiscales et sociales	6 621,26
TOTAL	16 455,66



ENGAGEMENTS

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

ENGAGEMENT FINANCIERS DONNES NEANT

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENT FINANCIERS RECUS NEANT



DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

NEANT



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MJC RELIEF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires CAC 2025 : 4020 €

